



Association scolaire intercommunale
de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon
AscoVaBaNo
Commission de gestion et des finances
Place du Pont 2
1337 Vallorbe

Bretonnières, le 2 mai 2024

Rapport n° 01-2024 au Conseil intercommunal de l'AscoVaBaNo

Rapport de gestion et des comptes pour l'année 2023

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les délégués,

La Commission de gestion et des finances (Cogef) de l'Association scolaire intercommunale de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon (AscoVaBaNo), composée de Messieurs Stéphane Costantini, Morgan Jolliet et Thomas Maillefer, s'est réunie le 2 mai 2024 à Bretonnières. Messieurs Claude Languetin (président du Comité directeur) et Luc-Olivier Stramke (vice-président du Comité directeur) ainsi que Monsieur Vincent Daucourt (boursier de l'AscoVaBaNo) ont assisté à la séance. La Cogef remercie ces personnes pour les explications fournies ainsi que pour les réponses aux questions.

Une étude approfondie du rapport de gestion et des comptes pour l'année 2023 fait ressortir les points suivants complétant les explications figurant dans le préavis n° 01-2024:

- Le nombre de collaborateurs indiqué est de 28 personnes, ce qui correspond à 3.05 équivalents temps plein.
- Formation PEP (formation de base pédagogique) pour le personnel surveillant des cantines tant pour Vallorbe que pour Vaulion : cette formation est bien perçue par le personnel concerné.
- Le poste de surveillant nouvellement créé sera toujours en vigueur pour le nouvel horaire 2025. Cette présence a été demandée par des parents et par obligation légale. l'ASCOVABANO a dû mettre en œuvre cette disposition. Deux personnes pour Vaulion ont été engagées.
- L'accueil des enfants sous la responsabilité de l'EVAM engendre une augmentation des élèves dans les classes, certes les frais courants liés au repas, frais d'écolage, etc. sont couverts par les subventions cantonales. Mais qu'en est-il des frais de création des infrastructures nécessaires ?

Il pourrait être pertinent que le CODIR remonte cette information auprès des Autorités vaudoises et sollicite une participation de celles-ci dans le cadre des futurs investissements liées aux nouvelles constructions scolaires.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion et des finances de l'Association scolaire intercommunale de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

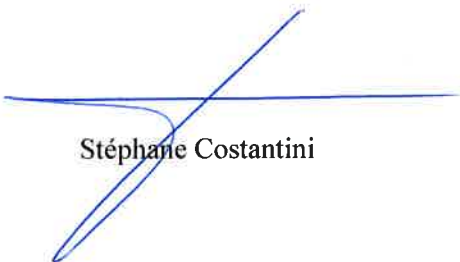
LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASCOVABANO

- vu le préavis du Comité de direction concernant le rapport de gestion et des comptes de l'année 2023;
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étudier;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

1. Le rapport de gestion est adopté.
2. Les comptes intercommunaux de l'exercice 2023 sont acceptés tels que présentés.
3. Il est donné décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2023.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, nos salutations distinguées.



Stéphane Costantini



Morgan Jolliet



Thomas Maillefer